



# AJACCIO

## CITÀ D'AIACCIU

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ**  
**DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ**  
**DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC**  
**DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU**

### **AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE**

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

### **Objet du présent avis :**

La Ville d'Ajaccio a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour la création de deux aires de stationnements d'une longueur de 60ml situés Quai de l'Herminier et l'installation d'une guérite d'environ 7m<sup>2</sup> située Place Campinchi à compter du 6 avril 2025 au 30 novembre 2025.

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal d'une durée de 8 mois portant sur l'installation d'un local commercial et de deux aires de stationnement.

### **Localisation des deux sites :**



Aires de stationnement

Guérite/local commercial

L'emprise totale du stationnement ne devra pas excéder les 60ml Quai l'Herminier.

L'emprise totale de la guérite ne devra pas excéder 7,2 m<sup>2</sup>. La pose est la dépose du local commercial sera à la charge de l'occupant.

L'autorité municipale se réserve le droit d'annuler l'occupation en cas de nécessité impérieuse. Un délai d'information préalable de 48h sera garanti à l'occupant.



# AJACCIO

## CITÀ D'AIACCIU

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ**  
**DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ**  
**DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC**  
**DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU**

L'occupation donne lieu au paiement d'une redevance prévue par la **décision municipale n°24-0123** fixant le tarif défini comme suit :

**Aires de stationnement** : Part fixe de 9.50 € par m<sup>2</sup>/mois + % de la part variable supérieure ou égale à 3% du chiffre d'affaires.

**Guérite/Local commercial** : 14,80 € par mois et par m<sup>2</sup>

Il sera délivré aux permissionnaires un arrêté d'occupation temporaire du domaine public fixant les dates, lieux et conditions de l'occupation.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

### **Procédure :**

Tout opérateur d'un projet peut manifester son intérêt par :

- un email adressé à : [commerce@ville-ajaccio.fr](mailto:commerce@ville-ajaccio.fr) ou
- un courrier adressé à :

Mairie d'Ajaccio  
Direction du commerce, de l'artisanat et du domaine public – Ville d'Ajaccio  
4 Boulevard du Roi Jérôme – 20000 AJACCIO

### **La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant :**

1. Le formulaire dûment rempli de demande d'autorisation d'occupation du domaine public comprenant : **carte d'identité, kbis et attestation d'assurance ; attestation de vigilance URSSAF**
2. Une présentation permettant d'apprécier la capacité technique du candidat (fiabilité et niveau de performance du matériel utilisé...) et du suivi des procédures obligatoires de vérification et maintenance technique ;
3. Une note permettant d'apprécier le parcours, l'expérience professionnelle et la motivation du candidat ;
4. Un état ou une photo permettant d'apprécier la qualité des installations.

Si un candidat se manifeste et remet une proposition avant la date limite de réception des candidatures, la commune analysera les différentes propositions dans le cadre d'une procédure de sélection préalable



**AJACCIO**  
CITÀ D'AJACCIU

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ**  
**DIRIZZIONI GENERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ**  
**DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC**  
**DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU**

et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la commune pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

**Date de publication : Le 25 mars 2025.**

**Date limite de réception des dossiers de candidature : Le 2 avril 2025 à 12h00**